

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE COUVERTE OLYMPIQUE DANS LA RÉGION LAUSANNOISE

La CIURL (Commission intercommunale d'urbanisme de la région lausannoise), puis la COREL, ont été interpellées pour étudier la possibilité de construire une piscine couverte aux dimensions olympiques de 50 mètres. En 1992, une commission ad hoc a étudié cet objet et a proposé qu'elle soit construite dans le sud-ouest de la région. A cette époque, une très large majorité des municipalités de la COREL s'y est cependant déclarée opposée.

En 1995, mandat a été donné à un bureau d'architectes pour étudier les trois sites pressentis et en évaluer les conséquences financières.

Etant donné l'importance de la dépense, de 30 à 40 millions de francs, le Bureau de coordination a souhaité que les besoins soient clairement définis. C'est pourquoi, au mois de janvier dernier, le groupe de travail "Installations sportives" de la COREL a adressé des questionnaires aux municipalités des communes de la COREL, aux écoles publiques et privées de la région, ainsi qu'aux sociétés sportives et organismes utilisateurs de piscines. Ces questionnaires visaient à mieux définir les besoins régionaux en matière de surface d'eau ainsi que les installations souhaitées.

Le Bureau de coordination de la COREL tient ici à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à ces questionnaires. Il vous communique, ci-dessous, les résultats de cette étude.

Des 26 municipalités qui se sont déterminées, 7 possèdent des piscines couvertes, dont 3 estiment leur capacité insuffisante pour couvrir les besoins du grand public (Ecublens, Epalinges et Lausanne).

12 municipalités se sont déclarées intéressées par la construction d'une piscine couverte olympique pour autant que le site choisi soit d'accès facile pour les utilisateurs de toute la région. Ce sont les communes de Belmont, Bottens, Bretigny, Cheseaux, Crissier, Jouxens-Mézery, Lausanne, Lutry, Mézières, Paudex, Pully et Villars-Ste-Croix.

13 municipalités ne sont pas intéressées à engager une telle construction, soit parce qu'elles estiment le projet prématuré, soit en raison d'un investissement financier trop important. Ce sont les communes de Bussigny, Chavannes, Cugy, Les Cullayes, Ecublens, Epalinges, Froideville, le Mont, Morrens, Prilly, Renens, Romanel et Saint-Sulpice.

La municipalité de Savigny ne veut, pour l'instant, se déterminer, en l'absence d'informations plus précises.

Le questionnaire envoyé aux **écoles primaires, secondaires, cantonales et privées** fait apparaître les résultats suivants :

49% des écoles enverraient leurs élèves dans une piscine de 50 mètres construite par la COREL, soit environ **10'600 élèves**. **39% n'y enverraient pas leurs élèves et 12% sont indécis**. 17 écoles, soit 36% des établissements scolaires, utiliseraient en plus, ponctuellement, cette piscine pour des manifestations.

Les résultats du questionnaire envoyé aux **Hautes écoles, aux clubs et associations sportives** sont les suivants :

Sur 17 réponses reçues, **15 expriment leurs besoins pour un total d'environ 2500 utilisateurs** provenant de Lausanne et des environs. Ces répondants ont exprimé des besoins annuels pour un total d'environ 30 manifestations/compétitions par an, correspondant environ à 20 jours d'utilisation, principalement les week-ends.

Les besoins au niveau des plans d'eau totalisent environ **138 heures et demi d'occupation par semaine**, du lundi au samedi. Cette occupation correspond à environ **1800 participants par semaine**.

Le groupe "Installations sportives" a, ensuite, comparé les résultats de cette étude avec celle effectuée en 1990-1992. Il en ressort que pour les clubs sportifs, les besoins en heures hebdomadaires ont augmenté de 30 à 45 %, en raison, entre autres, de l'apparition de nouvelles activités aquatiques (Aqua-Gym, triathlon, etc.). Il a remarqué que beaucoup de municipalités, à l'époque opposées au projet, s'y sont ralliées, ne laissant cependant pas apparaître une majorité favorable.

Au vu de ces résultats et après discussion, le Bureau de coordination de la COREL a décidé de suspendre ce projet pour le moment et de ne pas continuer l'étude. Les membres du Bureau de coordination reconnaissent l'importance du sport pour la prévention et la santé publique mais estiment que la situation actuelle des finances communales ne permet pas un investissement aussi lourd. Il leur semble, de plus, que d'autres projets régionaux sont prioritaires.

Le groupe "Installations sportives" mène également une étude portant sur la régionalisation d'un ou plusieurs stands de tir. En effet, les mises aux nouvelles normes OPBruit se révèlent fort coûteuses pour les communes et imposeront à terme des solutions régionales.

D'autre part, le Bureau de coordination de la COREL a donné un accord de principe pour la participation financière de la COREL à la construction d'un vélodrome. Il a délégué le président du groupe "Installations sportives" au sein de la commission chargée de déterminer les meilleurs projets. Le référendum lausannois contre le crédit d'étude d'un vélodrome ayant abouti, il faudra attendre la détermination de la population à laquelle cet objet sera soumis en automne. En cas d'acceptation, le Bureau de coordination étudiera une répartition financière qu'il soumettra à l'approbation des municipalités en temps voulu.

Lausanne, août 1997